

Oui, mais ils n'ont été destitués que longtemps après ma réclamation.—Mais on en a tenu compte?—Je ne sais pas; mais longtemps après, ces noms ont été biffés sur les liste.

439. QU'ENTENDEZ-VOUS par longtemps après?—Trois mois.

*M. Walsh.*—M. Fleming pourrait sans doute donner le jour et la date de ses réclamations?

*M. Mackenzie.*—Il faudrait des noms, ce qui n'est pas convenable.

440. *M. Gibbs.*—DES personnes signalées comme incapables par l'ingénieur-en-chef ont-elles été maintenues sur la ligne?—Oui.

*M. Mackenzie.*—Cette question est sérieuse, et doit être abordée avec prudence, car de l'efficacité du personnel dépendent en grande partie les progrès et la bonne qualité des différents ouvrages. C'est dans cette idée que j'ai interrogé M. Fleming aujourd'hui. Je suis arrivé au résultat que je prévoyais. M. Fleming a eu les mains liées; jamais ingénieur-en-chef ne s'est trouvé en pareille position.

*M. Walsh.*—Je ne sache pas que les démissions recommandées par vous n'aient pas été faites?

*M. Fleming.*—Je dois dire que je n'ai pas fait de rapport écrit. Mais j'ai toujours réclamé contre la présence de certaines personnes qui sont encore employées sur la ligne.

441. *M. Gibbs.*—Y en a-t-il plus d'un?—Oui.

442. Et depuis quand réclamez-vous ainsi sans résultat auprès des commissaires?—Depuis six mois.

443. Par écrit?—Non, je ne me souviens pas avoir fait de rapport par écrit.

444. *L'honorable Sir Francis Hincks.*—AVEZ-VOUS fait rapport à une assemblée des commissaires?—Non, à quelques-uns des commissaires individuellement.

445. Pas à une assemblée du bureau des commissaires, mais isolément?—Isolément, mais quelquefois aussi à des assemblées.

446. *L'honorable Sir A. T. Galt.*—Vous vous plaignez de l'incompétence des individus?—Je disais qu'ils ne pouvaient remplir leurs places.

*M. Gibbs.*—Je demanderai à M. Walsh si, à sa connaissance, il y a encore sur la ligne des personnes contre lesquelles semblable rapport ait été fait.

*M. Walsh.*—Je ne connais sur la ligne aucune personne dont M. Fleming ait déclaré l'incapacité.

447. *L'hon. Dr Tupper.*—NE pensez-vous pas, M. Fleming, que comme ingénieur du gouvernement, il est de votre devoir de signaler, par écrit, l'incapacité de personnes nommées par les commissaires?—Si j'eusse cru que ce fût mon devoir, j'aurais agi ainsi dans tous les cas. Mais j'ai cru que des réclamations verbales suffiraient. J'éprouve beaucoup de répugnance, je l'ai déjà dit, à faire des rapports contre le personnel. J'eusse préféré qu'on eût évité pareilles nominations.

448. *L'hon. M. Tilley.*—Vous dites qu'on emploie sur la ligne des personnes que vous préféreriez ne pas y voir, mais vous ne taxez personne d'incompétence?—Oui, c'est ce que je dis.

449. *M. Mackenzie.*—L'existence d'un rapport écrit, quand même la personne qui en est l'objet ne serait pas destituée, peut toujours vous occasionner des désagréments?—Et c'est la principale raison pour laquelle j'ai refusé de faire des rapports par écrit.

450. *L'hon. Sir F. Hincks.*—VOUS dites "refusé." Mais vous a-t-on jamais demandé de faire ces rapports par écrit?—Non, jamais.

451. Alors "refusé" n'est pas le mot?—Non; j'aurais dû dire que je n'ai jamais fait de ces plaintes par écrit.